

Au Service de l'Etat et après ? L'accompagnement médico-social des Agents de Renseignement et d'Action après la Seconde Guerre Mondiale en Belgique

Cette étude, défendue en juin 2018 à l'UCL, s'attache à identifier l'aide tant médicale que sociale proposée à une catégorie de résistants belges, les Agents de Renseignements et d'Action (ARA), mais également son efficacité et sa portée. L'une des particularités de cette recherche réside dans les institutions impliquées. Les ARA sont en effet pris en charge par le Service Général des Agents de Renseignements et d'Action (SGARA). Il est compétent en matière d'octroi et d'exécution du statut. Il a pour spécificité d'avoir été créé au sein de la Sûreté de l'Etat, mais de dépendre en réalité de la Défense Nationale ce qui rend la situation complexe. En effet, la Sûreté, qui est seule habilitée à avoir accès à la documentation de guerre nécessaire à l'accompagnement des agents, et le SGARA, responsable de cet accompagnement, dépendent de deux ministères distincts et cloisonnés.

Plusieurs facteurs peuvent avoir eu un impact sur l'efficacité et la mesure de l'aide octroyée aux ARA. Le pays est en effet confronté à un état de crise à la fois économique, administrative, institutionnelle et aux réactions de la population, qui s'accommoderait bien de règlements de compte expéditifs. Il est indispensable de revenir au plus vite à une situation factuelle, détachée des débordements émotionnels pour permettre un retour à la normale et éviter au pays de sombrer dans un traumatisme collectif. L'Etat doit ainsi traiter très rapidement et avec des garanties d'objectivité et d'équité un nombre important de dossiers, tant de collaborateurs à réprimer que de résistants à reconnaître. L'éligibilité de ces derniers à plusieurs statuts contribue à augmenter la quantité de demandes introduites, et par conséquent la difficulté de leur traitement. Celui-ci est, de plus, ralenti par le manque de personnel dû à l'épuration des départements administratifs.

Pour traiter cette problématique multi-facettes, notre méthode de travail n'a pas été linéaire. Plusieurs sources sur ce sujet encore inédit ont été exploitées concomitamment.¹

Notre étude a permis d'appréhender plusieurs aspects de l'aide aux agents. Elle s'est d'abord intéressée à l'accompagnement social. Au niveau financier, il s'agit surtout de fournir des biens de première nécessité aux agents rapatriés d'Allemagne. Dans la durée, le SGARA s'est plutôt attaché au reclassement des agents, parfois au service de l'Etat, plutôt qu'à l'aide financière. La recherche a également abordé la reconnaissance matérielle et symbolique. La première s'effectue au cas par cas tandis que la seconde est entravée par le secret voulu par le SGARA. Elle a aussi permis de déterminer l'ampleur de l'aide médicale apportée aux Agents de Renseignements et d'Action, plutôt tournée vers les soins de première urgence concernant la malnutrition et les maladies pulmonaires des agents rentrant de captivité. A cet effet des homes ont été créés et des hôpitaux mis à disposition. La dernière question adressée par cette étude était liée à l'aide psychologique dont ont bénéficié les agents au sortir de la guerre. Nous avons pu voir que, malgré une théorisation du Post Traumatic Stress Disorder (PTSD) antérieure à la Seconde Guerre Mondiale, le suivi psychologique des ARA a été inexistant.

¹ « Arrêté-Loi du 16 février 1946 complétant et remplaçant l'Arrêté-Loi du 1^{er} septembre 1944 relatif aux Agents de Renseignements et d'Action. » in *Le Moniteur Belge*, Bruxelles, 27 mars 1946. ; Archives de la Défense à Evre, Fonds d'archives du SGARA, boîtes 1, 3, 4, 11, 17, 18, 20, 29 et farde 3.; CEGESOMA (Bruxelles), AA1333, Archives de la Sûreté de l'Etat, Dossiers individuels des Agents ARA. ; Témoignages oraux et écrits, ... L'aide de différents chercheurs en psychologie et d'associations telles que la R.U.S.R.A. a également été sollicitée.